

REGLEMENT DE SELECTION DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE DE VOILE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023 CATÉGORIE MINIMES - ESPOIRS

Préambule :

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et la ligue à ces championnats.

La Ligue a la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des guotas attribués par la FFVoile.

Chaque coureur de la ligue Île de France devra se sélectionner conformément à ce règlement de sélection.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par la Ligue.

1. Admissibilité aux sélections de Championnats de France Minimes et Espoirs.

- Tout coureur doit être licencié à la Fédération Française de Voile
- L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- La participation doit être en respect des avis de course des épreuves sélectives précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux épreuves sélectives pour les Championnats de France de Voile Minimes Espoirs. Mais pour être sélectionnables, les coureurs devront être licenciés en Île de France. Une exception, à l'appréciation du comité de sélection, peut être faite pour les séries double, dont un Francilien viendrait à former un équipage avec un coureur d'une autre Ligue.
- Toutes les tranches d'âges ouvertes aux Championnats de France Jeunes sont en chevauchement, soit avec les séries Minimes, soit avec les séries Espoirs. En conséquence de quoi, aucun surclassement ne sera autorisé.

2. Modalités de Sélection

2.1. Nombre d'épreuves sélectives entrant dans le classement

La sélection se fera sur le classement effectué à partir des épreuves sélectives de « Grade 5A » et « Grade 4 » programmées entre le 20 févier et le 12 juin 2022.

Nombre d'épreuves sélectives programmées, au championnat de France Minimes (Age 12/14 ans) :

Optimist Garçons : 3 Sélectives Grade 5A et 3 Sélectives Grade 4
Optimist Filles : 3 Sélectives Grade 5A et 3 Sélectives Grade 4
Open Skiff Garçons : 4 Sélectives Grade 5A et 1 Sélective Grade 4
Open Skiff Filles : 4 Sélectives Grade 5A et 1 Sélective Grade 4

RS Feva Garçons/mixte : Sélection par la Commission Sportive RS Feva Filles : Sélection par la Commission Sportive

Pour les Optimist, les 2 meilleures 5A, la meilleure Gd 4 et la CIPseront prises en compte pour les sélections.



Nombre d'épreuves sélectives programmées, au Championnat de France Espoirs - Solitaire - Équipage :

Pour les 420 Garçons/mixte : 4 Sélectives Grade 5A et 3 Sélectives Grade 4 (Age 14/20)
Pour les 420 Filles : 4 Sélectives Grade 5A et 3 Sélectives Grade 4 (Age 14/20)

Pour les ILCA7 Garçons : 3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives Grade 4 et 1 Sélective Grade 3 (Age 15/20)
Pour les ILCA6 Garçons : 3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives Grade 4 et 1 Sélective Grade 3 (Age 15/20)
Pour les ILCA6 Filles : 3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives Grade 4 et 1 Sélective Grade 3 (Age 15/20)
Pour les ILCA4 Garçons : 3 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives Grade 4 et 1 Sélective Grade 3 (Age 15/20)
Pour les ILCA4 Filles : 4 Sélectives Grade 5A, 2 Sélectives Grade 4 et 1 Sélective Grade 3 (Age 13/16)

Pour les 420, les 3 meilleures SL,grade 5A et les 2 meilleure grade 4 seront prises en compte pour les sélections Pour les ILCA, les 3 meilleures 5A, la meilleure grade 4 et la demie nationale seront prises en compte pour les sélections.

Pour les Habitables Espoir Flotte partagée : voir règlement particulier

2.2. Classement pour la sélection

Le classement pour la sélection :

- est ouvert à tous les coureurs Franciliens ayant couru au moins une épreuve sélective en lle de France
- ne prend pas en compte les coureurs licenciés dans une autre ligue. Cependant pour l'attribution des points, ces coureurs ne sont pas retirés du classement de chaque épreuve
- est effectué par équipage pour les doubles. En cas de changement d'équipier, il y aura ouverture d'un nouveau classement. Si l'un des équipiers n'est pas dans la catégorie d'âge ouverte à la sélection, l'équipage, ainsi composé, n'aura pas de classement pour la sélection.
 - est tenu à jour après chaque épreuve sélective par les délégués de chaque série.

Pour chaque série, l'ensemble de points obtenus sur les épreuves sélectives (Art.5) serviront au classement pour la sélection.

Il est précisé que les régates 5A de la Ligue de Normandie, peuvent servir de sélection pour les coureurs et équipages mixtes détachés au Pôle du Havre.

2.3. Calcul des points

Le nombre de points du classé obtenus à une épreuve sera calculé par la formule LP200 pour tous les grades.

Les points du classé sur une épreuve sélective Interligue (SIL) Grade 4 ou une épreuve sélective Nationale (N) Grade 4, seront affecté d'un coefficient 2.

Pour toutes les séries : il n'y aura pas extraction du classement pour le calcul des points.

Description

- Points au premier : 10 x nombre de Classés, limité à 200 Points
- Points au dernier : 10 Points
- Répartition linéaire entre premier et dernier.

Application

- Si le nombre de classés est supérieur ou égal à 20 : Points au premier = 200
- Si le nombre de classés est inférieur à 20 : Points au premier = 10 x nombre de Classés
- Dans tous les cas : Points au dernier = 10



Calcul des points selon la formule LP200

Points du classé =
$$\frac{\text{Pts Premier x (Nb Classés - Place)} + [10 \text{ x (Place - 1)}]}{(\text{Nb Classés - 1})}$$

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "LP 200" :

CALCUL DES POINTS POUR LES OPTIMIST, 420, LASER, OPEN BIC						
	Grade 4 Interligue Grade 4 Nationale et 1/2 N		Grade 5A Ligue			
Nombre de classés	Supérieur ou égal à 20	Inférieur à 20	Supérieur ou égal à 20	Inférieur à 20		
Pts du Premier	200	10 x Nb de classés	200	10 x Nb de classés		
Pts du classé	Résultat de la formule X 2		Résultat de la formule			

Régate avec 15 inscrits : Le 1^{er} marque 150 points, le 2nd 140 points, le 3^e 130 points, etc. jusqu'au dernier qui marque 10 points.

2.4. Sélection

2.4.1. Composition du comité de sélection :

Le comité de sélection est composé du président de la Ligue, du président de la Commission Sportive, d'un CTS de la ligue.

2.4.2. Mode de Sélection

Le comité de sélection a l'entière responsabilité de sélectionner les coureurs en tenant compte par ordre de priorité, sur la saison sportive en cours :

- De l'ordre de classement des sélections obtenu par l'additions des points de chaque épreuve sélective.
- Des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants : pour chaque coureur,
 - avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régate de grade 4,
 - avoir participé à 1 régate en mer dans sa série,
 - avoir terminé dans les 75 % d'une régate de grade 4,
 - avoir participé à une régate nationale de référence pour les Espoirs.
- Que chaque coureur, sélectionnable, aura obtenu un score proche de la moitié des points du premier de la sélection.



Pour une pratique transversale : être le premier sur son support de référence, avoir participé à minima à une régate de Gr.5A sur le support de la sélection demandée.

Lorsque le quota de place attribué par la FFVoile à la ligue, dans une série, est supérieur à un, le comité de sélection se réserve la possibilité d'utiliser la dernière place du quota de la série pour inviter un coureur et/ou un équipage à potentiel, avec un résultat ou une saison remarquable et qui n'aurait pas pu participer aux épreuves de sélections en toute ou partie.

Dans le cas où aucune épreuve de sélections n'a pu être validée, la sélection sera faite par le comité de sélection en respectant les quotas attribués à la ligue par la FFVoile. Pour effectuer son choix le comité de sélection pourra s'appuyer s'il le souhaite :

- sur le dispositif Suivi Individualisé du Sportif (SIS) qui renseigne parfaitement sur la fréquence et le volume de navigation ainsi que sur l'historique régate du coureur.
- sur les fiches de détection qui pourraient, sans caractère obligatoire, être mises à disposition du comité de sélection au travers du SIS.
- 3. Nombre de places attribuées par titre et par catégories d'âge.

Le tableau du suivi des quotas de places attribuées est consultable sur le site FFVoile.

Avant le 30 avril 2022 la ligue pourra rendre des places ou en demander des supplémentaires (sans obligation pour la FFVoile de les accorder). Le quota définitif sera publié par la FFVoile mi-mai 2023.

4. Litige - Recours - Contestation

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile.

Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments.

La décision de la FFVoile est ferme et définitive.



5. Calendrier 2023 des épreuves sélectives

SERIE	GRADE	DATES	CLUB
OPTIMIST	SL Coef 1 SL Coef 1 N Coef 2 CIP Coef 3 SL Coef 1 SIL Coef 2	19 mars 26 mars 1 - 2 avril 22 - 27 avril 13 - 14 mai 27 – 29 mai	94013 - US CRETEIL 78012 - CV St QUENTIN 56 - SÉNÉ 76 - SR LE HAVRE OPEN BANQUE POPULAIRE 29011 - CARANTEC
OPEN SKIFF	SL Coef 1 N Coef 2	12 mars 19 mars 26 mars 16 avril 13 - 14 mai 27 - 29 mai	91011 - CN VIRY CHATILLON 94013 - US CRETEIL 95002 - SN ENGHIEN 95012 – CERGY VOILE 95 OPEN BANQUE POPULAIRE 56002 – Y.C. CARNAC
ILCA	SIL Coef 2 SIL Coef 2 SL Coef 1 SL Coef 1 1/2 N Coef 2 SL Coef 1	10 – 11 février 18 – 19 février 12 mars 18 – 19 mars 29 avril – 1 mai 13 - 14 mai	76033 - POSE 29121 – BREST 94013 - US CRETEIL 78012 - CV St QUENTIN SABLES D'OLONNE OPEN BANQUE POPULAIRE
420	SL Coef 1 SL Coef 1 N Coef 2 SL Coef 1 SL Coef 1 N Coef 2 N Coef 2	12 mars 19 mars 25 - 26 mars 2 avril 16 avril 24 au 28 avril 17 - 21 mai	91015 - VIGNEUX 94013 - CRETEIL 29121 - BREST 78012 - CV St QUENTIN 95002 - SN ENGHIEN 29031 - PLOUGUERNEAU 34014 MAGUIO CARNON